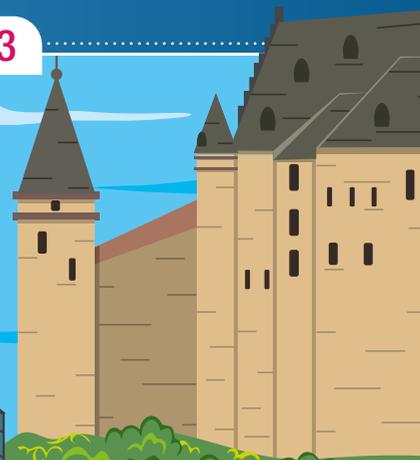
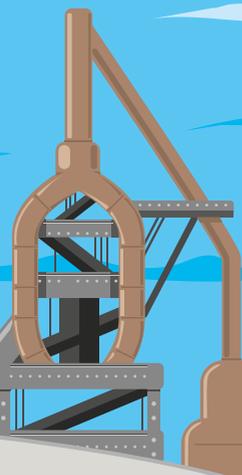


# NOUVEAUX ARRIVANTS AU LUXEMBOURG

GUIDE PRATIQUE 2022/2023



EXPATRIÉS

TOUTES LES INFORMATIONS À  
CONNAÎTRE SUR LE LUXEMBOURG !



LU X EMBOU

ÉDITION 2022/2023

MEDIAWEB  
ÉDITIONS



Ton univers, ton ultra-haut débit.

eltrona.lu

Internet fibre  
jusqu'à  
**1 Gbit/s**

Jouez votre  
meilleure  
carte

Installation  
en 6 jours  
garantie

Jouez votre  
meilleure  
carte

La TV où et quand  
vous voulez  
**TV+**

eltrona.lu

Ton univers, ton replay.





# NOUVEAUX ARRIVANTS AU LUXEMBOURG

GUIDE PRATIQUE

## *Bienvenue au Luxembourg !*

Chaque année, de nouveaux arrivants en provenance du monde entier décident de s'installer au Grand-Duché de Luxembourg.

Afin de vous aider à mieux connaître votre nouvelle terre d'accueil et de vous orienter dans vos démarches, ce guide pratique, vous indique les principales informations à connaître en tant que nouveau résident.

Quelles sont les démarches incontournables à votre arrivée ? Comment trouver un logement ? Décrocher un emploi ? Vous soigner ? Payer vos impôts ? Faire reconnaître votre mariage ? Bénéficier des allocations familiales ? Inscrire vos enfants à l'école ? Profiter d'un congé extraordinaire ? Percevoir une pension ? Vous déplacer dans le pays ? Obtenir la nationalité luxembourgeoise ? Etc.

Réalisé en collaboration avec le site [lesfrontaliers.lu](http://lesfrontaliers.lu), ce guide vise à répondre aux principales questions des nouveaux arrivants qui s'installent au Luxembourg pour une durée de plus de trois mois.

**N.B.** Ce guide pratique a été édité afin de répondre de manière concise aux principales questions que peuvent se poser les nouveaux arrivants au Luxembourg. Le contenu est non-exhaustif et seuls les textes de loi font foi. Pour plus de précisions sur la plupart des sujets abordés, consultez le portail administratif de Luxembourg : [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu).

### *Luxembourg :*

- Plus de **170 nationalités** différentes.
- Plus de **47 %** de la population au Luxembourg est étrangère.



### *Luxembourg-Ville :*

- **1<sup>ère</sup> ville sur 66** pour l'économie locale (Expat City Ranking 2020)
- **8<sup>e</sup> sur 490** des villes les plus agréables à vivre (ECA 2021)



**Rédactrice :** Audrey Laurent [audreylaurent.lu](mailto:audreylaurent.lu)

**Correctrice :** Arlette Zeoli

**Régie publicitaire :** [pub@lesfrontaliers.lu](mailto:pub@lesfrontaliers.lu)

**Mise en page :** Fred Kempf [fkweb.net](http://fkweb.net)

**Illustrations :** Laurent Doré [kalugostudio.com](http://kalugostudio.com)

**Editeur :**

Mediaweb Editions SA

86 Route de Luxembourg L-4876 LAMADELAINE

**Un remerciement particulier aux administrations pour leurs renseignements, ainsi qu'à tous les annonceurs qui ont permis le financement de ce guide.**

Les informations contenues dans ce guide ne sont pas opposables aux ministères, aux administrations ou à leurs auteurs.



En partenariat avec :



# SOMMAIRE

## GUIDE PRATIQUE

**P.6** ARRIVER  
AU LUXEMBOURG



**P.20** JOURS FÉRIÉS  
ET CONGÉS AU  
LUXEMBOURG

**P.9** HABITER  
AU LUXEMBOURG



**P.23** IMPÔTS  
AU LUXEMBOURG



**P.12** SANTÉ  
AU LUXEMBOURG



**P.24** COUPLE  
AU LUXEMBOURG



**P.15** TRAVAIL  
AU LUXEMBOURG



**P.26** CONGÉ DE  
MATERNITÉ



**P.18** DEVENIR  
ENTREPRENEUR  
AU LUXEMBOURG



**P.28** ENFANTS  
AU LUXEMBOURG



**P.30** ÉCOLE  
AU LUXEMBOURG



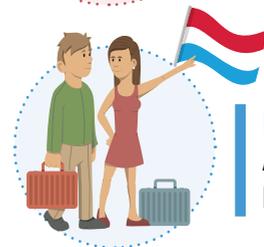
**P.44** PRINCIPAUX  
EMPLOYEURS AU  
LUXEMBOURG



**P.33** MOBILITÉ  
AU LUXEMBOURG



**P.45** NOUVEAUX  
ARRIVANTS AU  
LUXEMBOURG



**P.36** RETRAITE  
AU LUXEMBOURG



**P.46**  
ADRESSES UTILES



**P.38** OUVRIR UN  
COMPTE BANCAIRE  
AU LUXEMBOURG



*Moien !*

**P.49** PREMIERS MOTS  
EN LUXEMBOURGEOIS

**P.40** NATIONALITÉ  
LUXEMBOURGEOISE



**P.50**  
PRENEZ DES NOTES



**P.42** ACTIVITÉS  
CULTURELLES  
AU LUXEMBOURG



**P.51** CHECK-LIST:  
PREMIÈRES  
DÉMARCHES



# ARRIVER AU LUXEMBOURG

## Quelles sont les conditions pour m'installer plus de 3 mois ?

En tant que citoyen de l'**Union européenne** (UE) ou de nationalité d'un pays assimilé, vous bénéficiez de la libre circulation à condition d'être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Vous êtes autorisé à séjourner au Luxembourg si vous êtes salarié, indépendant, inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé, membre de la famille d'un citoyen de l'UE ou inactif, et si vous justifiez de ressources suffisantes et d'une assurance maladie.

En tant que ressortissant d'un **pays tiers**, vous devez détenir un passeport valide, une autorisation de séjour temporaire et, selon votre origine, un visa.

**Avant** votre arrivée sur le territoire luxembourgeois, vous devez effectuer une demande d'autorisation de séjour auprès de la Direction de l'Immigration du *Ministère des Affaires Étrangères et Européennes* (MAEE).

**Après** votre arrivée, vous devez vous soumettre à une visite médicale et à un dépistage de la tuberculose afin de solliciter un **titre de séjour**. Les procédures sont différentes si vous êtes membre de la famille d'un citoyen de l'UE et selon l'activité envisagée au

Grand-Duché : salarié, indépendant, salarié hautement qualifié, chercheur, sportif, étudiant, etc.

**Bon à savoir :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les ressortissants britanniques doivent remplir les mêmes conditions que les ressortissants d'un pays tiers (sauf exception).

## Quelles sont les premières démarches ?

- **Dans les 8 jours** (3 jours si vous venez d'un pays tiers) : Déclarez votre arrivée auprès du bureau de la population de la commune où vous avez emménagé. Si c'est Luxembourg-Ville, adressez-vous au Bierger-center.
- **Dans les 3 mois** (en provenance d'un pays de l'UE ou assimilé) : Remplissez une **déclaration d'enregistrement** auprès de votre commune.



Munissez-vous de vos papiers d'identité et de ceux des proches qui vous accompagnent (livret de famille, extrait d'acte de mariage, de naissance des enfants, autorisation de séjour le cas échéant, etc.) et, selon votre statut : d'un contrat de travail, d'une promesse d'embauche, d'une autorisation d'établissement, d'une déclaration de ressources suffisantes, etc. Plus d'informations sur le portail [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) (rubrique Citoyens - Immigration).

---

### TRADUCTION DES DOCUMENTS OFFICIELS

Les documents administratifs doivent être rédigés en allemand, en anglais, en français ou en luxembourgeois. À défaut, il faut les faire traduire par un traducteur assermenté.

---

## Dois-je m'inscrire à l'ambassade ou au consulat ?

Il est conseillé de vous inscrire au consulat ou à l'ambassade de votre pays d'origine au Luxembourg, afin de faciliter vos démarches administratives : en cas de mariage, de naissance, de la perte de vos papiers, etc. Retrouvez les adresses sur le site du MAEE : [www.mae.lu](http://www.mae.lu).

## Quelles sont les autres formalités importantes ?

Vous allez devoir souscrire certaines **assurances** à votre arrivée au Luxembourg, comme une assurance responsabilité civile vie privée qui couvre les dommages involontaires causés à des tiers, une assurance habitation ou encore une assurance automobile, si vous possédez un véhicule.

Il est aussi recommandé d'ouvrir un **compte en banque** au Grand-Duché (voir p.38) afin de faciliter vos démarches (recevoir votre salaire, payer votre loyer, vos achats, etc.). Plusieurs établissements proposent des offres dédiées aux nouveaux arrivants.

**Bon à savoir :** Si vous déménagez avec votre animal de compagnie (chien, chat), il doit être **identifié** avec une puce électronique, **vacciné** et vous devez être en possession de son **passport européen** (ou certificat sanitaire si vous venez d'un pays hors de l'UE). Si vous êtes propriétaire d'un **chien**, il doit obligatoirement être déclaré auprès de votre commune de résidence dans le mois qui suit votre arrivée. Vous devrez payer une taxe annuelle et souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les éventuels dommages qu'il pourrait causer.



# steinhäuser

FACHMAART



Peintures, Façades | Echelles et Echafaudages  
Revêtements de sol | Revêtement muraux | Beaux-Arts

# HABITER AU LUXEMBOURG

## Comment trouver un logement ?

La demande est supérieure à l'offre et les biens à vendre ou à louer ne restent pas longtemps sur le marché. Il est donc conseillé de commencer vos recherches dès le début de votre projet :

- En consultant les sites de **petites annonces immobilières** au Grand-Duché : [www.athome.lu](http://www.athome.lu), [www.immotop.lu](http://www.immotop.lu), [www.wortimmo.lu](http://www.wortimmo.lu), [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu), etc.
- En vous adressant à une **agence immobilière** qui prendra en charge vos recherches en fonction de vos besoins et de votre budget. Les frais d'agence s'élevaient en principe à un mois de loyer.
- En contactant une **agence de relocation** qui pourra également vous conseiller dans les démarches administratives liées à votre arrivée.

**Location** : En moyenne,  
Loyer d'un appartement : **1.600 €**  
Loyer d'une maison : **3.070 €**

**Achat** : En moyenne,  
Prix d'un appartement : **747.768 €**  
Prix d'une maison : **1.171.104 €**

(Chiffres octobre 2021 atHome)



**Bon à savoir :** Le propriétaire d'un bien à louer peut réclamer un dépôt de garantie de 2 ou 3 mois de loyer. Il a également le droit de refuser la location aux propriétaires d'animaux domestiques. Renseignez-vous avant de visiter !

---

## AIDES AU LOGEMENT

Pour un achat ou une location, le Guichet unique des aides au logement ([www.logement.public.lu](http://www.logement.public.lu)) vous renseigne sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre : subvention de loyer, financement d'une garantie locative, etc.

---

## Quelles démarches pour l'eau, l'électricité et le gaz ?

Lors de votre arrivée dans le logement, pensez à prendre un abonnement au gaz et/ou à l'électricité. Vous pouvez choisir librement votre fournisseur. L'ILR, l'Institut Luxembourgeois de Régulation propose un comparateur de prix sur [www.calculix.lu](http://www.calculix.lu). Pour vous raccorder au réseau d'eau, adressez-vous à votre commune de résidence.

**Bon à savoir :** Les habitants trient leurs déchets au Luxembourg. Renseignez-vous auprès de votre commune afin de savoir dans quel type de poubelle jeter vos détritrus.

## Comment installer le téléphone et internet ?

Pour ouvrir une ligne fixe, contactez l'opérateur télécom principal : Post Luxembourg. Puis choisissez le prestataire qui vous convient le mieux. De nombreuses offres peuvent être combinées : téléphone fixe, mobile, internet et télévision. Beaucoup de quartiers sont reliés au réseau de fibre optique et le déploiement de la 5G est en cours.

---

## WIFI GRATUIT DANS LES GRANDES VILLES

Plusieurs grandes villes du pays proposent un réseau wifi gratuit disponible dans les rues fréquentées et dans certains bâtiments publics.



# welcome to Luxembourg

*- your energy partner -*



binsfeld

En tant que principal fournisseur d'énergie au Luxembourg, Enovos fournit de l'électricité, du gaz naturel et des énergies renouvelables à un grand nombre de foyers et d'entreprises. **naturstrom**, notre électricité verte classique, est produite à partir de sources d'énergie 100 % renouvelables. De plus, en utilisant **my.enovos.lu**, vous pouvez économiser de l'argent en gérant facilement vos transactions énergétiques en ligne.

Energy for today. Caring for tomorrow.

[enovos.lu](http://enovos.lu)



# SANTÉ AU LUXEMBOURG

## Comment bénéficier d'une couverture santé ?

Afin de bénéficier de la prise en charge de vos soins de santé et de profiter d'une assurance maladie-maternité, pension, accident et dépendance, vous devez obligatoirement être inscrit au **Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)**. Cette affiliation est assurée par votre employeur si vous êtes salarié. En revanche, vous devez effectuer les démarches vous-même si vous êtes indépendant, en remplissant un formulaire de déclaration d'entrée.



**Bon à savoir :** Si vous ne pouvez pas bénéficier d'une protection en matière d'assurance maladie (demandeur d'emploi non indemnisé par exemple) vous pouvez, sous conditions, vous **affilier volontairement** à l'assurance maladie-maternité en vous adressant au CCSS : [www.ccss.lu](http://www.ccss.lu).

## Quelle assurance santé pour ma famille ?

Les membres de votre famille (conjoint, partenaire, enfant à charge) qui ne sont pas affiliés personnellement peuvent, sous conditions, bénéficier de votre couverture en tant que **coassurés**.

### CARTE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Suite à votre affiliation, vous recevrez une carte de la sécurité sociale avec un numéro d'identification (matricule) à 13 chiffres. Présentez-la systématiquement lors de vos échanges avec les fournisseurs de soins.



## À qui m'adresser si j'ai besoin de soins ?

→ Pour une **consultation**, adressez-vous à un médecin généraliste. Plusieurs sites répertorient les médecins et spécialistes au Luxembourg : [www.esante.lu](http://www.esante.lu), [www.medecins-generalistes.lu](http://www.medecins-generalistes.lu), [www.collegemedical.lu](http://www.collegemedical.lu), [doctena.lu](http://doctena.lu) ...

→ **En dehors des horaires habituels de consultation** des médecins (nuits, week-ends, jours fériés), vous avez la possibilité de vous rendre dans l'une des trois maisons médicales du pays qui assurent un service de permanence (et non d'urgence) : Luxembourg, Ettelbruck et Belval.

Afin de vérifier les adresses allez sur le site :

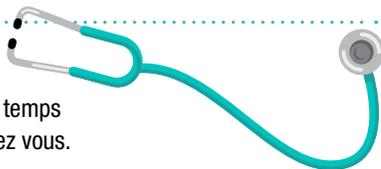
<https://sante.public.lu/fr/urgences-gardes/services-garde/maisons-medicales.html>

→ **En cas d'urgence** ou après minuit, vous devez appeler le **112**.

Plus d'informations sur : [www.sante.lu](http://www.sante.lu)

### MÉDECINS DISPONIBLES

L'application mobile « DispoDoc » permet de localiser en temps réel les médecins généralistes ouverts situés près de chez vous.



## Comment me faire rembourser les frais médicaux engagés ?

Une fois affilié, vous pouvez demander un remboursement d'une partie de vos frais médicaux auprès de votre caisse de maladie. Pour le secteur privé, il s'agit de la **Caisse Nationale de Santé (CNS)** : [www.cns.lu](http://www.cns.lu).

Pour cela, envoyez les originaux des **mémoires d'honoraires** acquittés ou des frais médicaux, avec preuve de paiement (vérifiez que les documents mentionnent vos coordonnées et numéro de matricule). S'il s'agit de votre première demande de remboursement, joignez-y vos coordonnées bancaires.

Envoyez l'ensemble à la Caisse Nationale de Santé (CNS - Service remboursements L-2980 Luxembourg). Si vous postez votre courrier depuis le Luxembourg, vous n'avez pas besoin de l'affranchir.

En **pharmacie**, présentez votre ordonnance médicale et votre carte de sécurité sociale pour bénéficier du tiers-payant : vous payez uniquement les frais qui ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie. Liste des pharmacies sur : [www.pharmacie.lu](http://www.pharmacie.lu).

**Bon à savoir :** Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire ou mutuelle pour le remboursement des frais qui ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG



# UNE INSTITUTION QUI AGIT DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS

## La Chambre des salariés :

- est votre voix dans la procédure législative
- œuvre en faveur de la juste reconnaissance et de la valorisation du statut de salarié et de retraité
- contribue à la conception et à l'organisation de la formation professionnelle
- offre des formations pour adultes par le biais du Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLC).



Plus d'informations :  
[www.csl.lu](http://www.csl.lu)  
[www.LLLC.lu](http://www.LLLC.lu)

18 rue Auguste Lumière | L-1950 Luxembourg  
T. (+352) 27 494 200



# TRAVAIL AU LUXEMBOURG

## Comment trouver un emploi ?

- Inscrivez-vous comme demandeur d'emploi à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) : [www.adem.lu](http://www.adem.lu) ;
- Enregistrez-vous dans une agence de travail intérimaire et/ou une agence de recrutement ;
- Examinez les offres d'emploi des journaux ou sur les sites spécialisés : [www.moovijob.com](http://www.moovijob.com), [www.monster.lu](http://www.monster.lu), [www.jobfinder.lu](http://www.jobfinder.lu), [jobs.lu](http://jobs.lu), etc.

**Bon à savoir :** Retrouvez de nombreuses informations sur les salariés sur le site de la Chambre des Salariés : [www.csl.lu](http://www.csl.lu).

**73% de la population active est non-luxembourgeoise :**

46 % de travailleurs frontaliers, 23 % d'étrangers issus de l'UE, 4 % venus de pays tiers.

**La durée légale de travail :**

8 heures par jour et 40 heures par semaine. 26 jours de congés payés et 11 jours fériés.



## À combien s'élève le salaire social minimum ?

Le Luxembourg propose le salaire minimum le plus élevé d'Europe. À temps plein, il atteint 2.313,38 € bruts mensuels pour un travailleur non-qualifié majeur et 2.776,05 € pour un travailleur qualifié (au 1<sup>er</sup> avril 2022). En principe, la rémunération est exprimée en brut (avant le paiement des impôts et cotisations sociales).

**Bon à savoir :** La calculatrice fiscale disponible sur le site [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu) vous permet de calculer le montant de votre salaire net sur la base de votre salaire brut.

## INDEXATION DES SALAIRES

Les salaires au Grand-Duché sont indexés sur le coût de la vie. En cas de forte inflation, tous les salaires, traitements et pensions augmentent de 2,5 % !



## Dois-je faire reconnaître mon diplôme ?

Afin d'accéder à certaines professions (médecin, pharmacien, avocat, vétérinaire, etc.) ou de poursuivre vos études, il faut demander une reconnaissance de vos diplômes ou de votre niveau d'études auprès du *Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle*. Attention, toute reconnaissance est soumise à une taxe.

**Bon à savoir :** Pensez à emporter avec vous des copies de vos diplômes. Ils peuvent être demandés par l'ADEM ou lors d'un entretien d'embauche.

## Puis-je suivre une formation ?

Pour développer vos compétences ou encore vous reconvertir, vous n'aurez aucun mal à trouver une formation répondant à vos besoins au Luxembourg. L'offre est très large et couvre tous les secteurs d'activité.

Vous pourrez également, sous conditions, bénéficier d'aides sous forme de :

- Congés payés spéciaux ;
- Organisation du temps de travail ;
- Aide financière.

Consultez les formations disponibles et les conditions d'octroi sur le portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC).

---

### LES LANGUES AU LUXEMBOURG

Le Luxembourg compte **trois langues officielles** : le **luxembourgeois** (lëtzebuergesch), langue nationale, le **français** et l'**allemand**, langues administratives.



Les résidents natifs sont fréquemment trilingues et les langues occupent une place importante dans le monde du travail. On vous demandera souvent d'en parler au moins deux, dont le français.

C'est essentiellement le secteur d'activité qui en détermine l'utilisation : français et luxembourgeois dans le domaine de la santé, anglais dans la finance ou les technologies de l'information, ...

**POUR ME FORMER,  
JE M'INFORME  
EN UN CLIN D'ŒIL!**

**+ 10 000  
formations**  
pour renforcer vos talents

**LIFELONG-LEARNING.LU**



Mettez la formation au service de vos ambitions personnelles et professionnelles. Avec ses 10 000 formations et ses informations utiles, [lifelong-learning.lu](https://lifelong-learning.lu) vous accompagne vers le succès de votre projet.



INFPC



# DEVENIR ENTREPRENEUR AU LUXEMBOURG

## Comment créer ma société ?

Vous avez une idée de business et vous aimeriez vous lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat ? Le Luxembourg accueille chaque année de nouvelles sociétés sur son territoire et offre un environnement propice aux créateurs d'entreprise : situation géographique, dynamisme économique, aides de l'État, etc.

**Bon à savoir :** Si vous êtes ressortissant d'un pays tiers, adressez-vous au ministère des Affaires étrangères afin de vérifier si votre titre de séjour vous permet d'exercer comme entrepreneur.

Pour créer votre entreprise, il vous faudra passer par plusieurs étapes : choix de la forme juridique (entreprise individuelle, SA, SARL, SARL-S, etc.) ; demande d'autorisation d'établissement ou d'agrément ; enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés ; affiliations obligatoires, etc.

### AIDES POUR LES ENTREPRENEURS

La *House of Entrepreneurship* de la Chambre de Commerce et l'équipe « Contact Entreprise » de la Chambre des Métiers peuvent vous accompagner tout au long des étapes de création de votre structure, y compris pour la recherche d'un local, d'un financement, le recrutement et la formation du personnel, etc. [www.houseofentrepreneurship.lu](http://www.houseofentrepreneurship.lu)



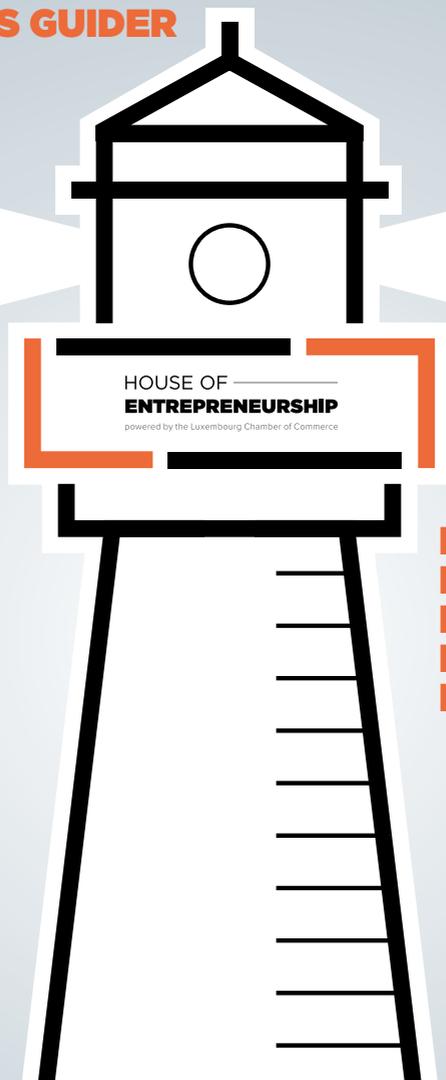
## Puis-je reprendre une entreprise existante ?

La reprise d'une entreprise peut être une opportunité intéressante pour démarrer votre activité plus rapidement : le personnel est formé et la clientèle établie, les fournisseurs sont connus, etc. La Chambre de Commerce, en partenariat avec la Chambre des Métiers et le ministère de l'Économie, propose une plateforme regroupant toutes les offres de cession et de reprise de l'ensemble des entreprises installées au Grand-Duché : [www.businesstransfer.lu](http://www.businesstransfer.lu).

## De quelles aides financières puis-je bénéficier ?

Créer ou reprendre une entreprise peut représenter un investissement financier important selon la forme juridique choisie et le type d'activité que vous souhaitez exercer. Retrouvez les différentes solutions de financement sur le portail [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) (rubrique Entreprises – Financement & Aides)

**VOUS GUIDER**



**DANS TOUTES  
LES ÉTAPES  
DE LA VIE  
DE VOTRE  
ENTREPRISE**



**Pour toute information ou prise de rendez-vous :**  
T.: (+352) 42 39 39 330 - [info@houseofentrepreneurship.lu](mailto:info@houseofentrepreneurship.lu) - 14, rue Erasme - L-1468 Luxembourg

Une initiative de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

En partenariat avec  
1535°, ADEM, Administration de l'Environnement, Chambre des Métiers, Digital Lëtzebuerg,  
guichet.lu, ITM, IPIL, LBAN, LBR, Luxinnovation, MC, nyuko, Paul Wurth InCub, SNCI,  
Technoport, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de l'Agriculture,  
Ministère de la Santé, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative,  
CFUE - Betriber & Umwelt - LIST  
et en collaboration avec de nombreux acteurs.

SUIVEZ-NOUS :      @LUHOUSEOFENTREPRENEURSHIP @CCLUXEMBOURG [WWW.HOUSEOFENTREPRENEURSHIP.LU](http://WWW.HOUSEOFENTREPRENEURSHIP.LU) / [WWW.CC.LU](http://WWW.CC.LU)

# JOURS FÉRIÉS ET CONGÉS AU LUXEMBOURG

## Quels sont les jours fériés légaux au Luxembourg ?

Il existe **11 jours fériés légaux** au Grand-Duché, durant lesquels les salariés sont dispensés de travailler :

- › **Nouvel An (1<sup>er</sup> janvier)**
- › **Lundi de Pâques**
- › **Premier Mai**
- › **Journée de l'Europe (9 mai)**
- › **Ascension**
- › **Lundi de Pentecôte**
- › **Célébration de l'anniversaire du Grand-Duc (23 juin)**
- › **Assomption (15 août)**
- › **Toussaint (1<sup>er</sup> novembre)**
- › **Noël (25 décembre)**
- › **Deuxième jour de Noël (26 décembre)**



**Bon à savoir :** Lorsque qu'un jour férié tombe un jour habituellement non travaillé, l'employeur doit accorder au salarié une journée de congé compensatoire à prendre dans un délai de 3 mois.

## JOURS FÉRIÉS SUPPLÉMENTAIRES

Certaines conventions collectives peuvent accorder des jours fériés complémentaires. C'est notamment le cas dans le secteur bancaire où le Vendredi Saint et l'après-midi du 24 décembre sont considérés comme fériés.

## Combien de jours de congés payés sont accordés aux salariés ?

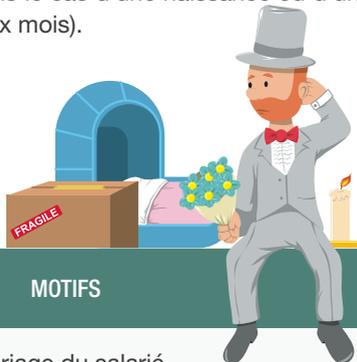


Tous les salariés ont droit aux congés payés au Luxembourg. Pour en bénéficier, vous devez avoir travaillé au moins 3 mois sans interruption auprès du même employeur. La durée légale du congé annuel de récréation est fixée à **26 jours** ouvrables. Si vous travaillez à temps partiel, le congé est calculé au prorata de la durée de travail hebdomadaire inscrite dans votre contrat.

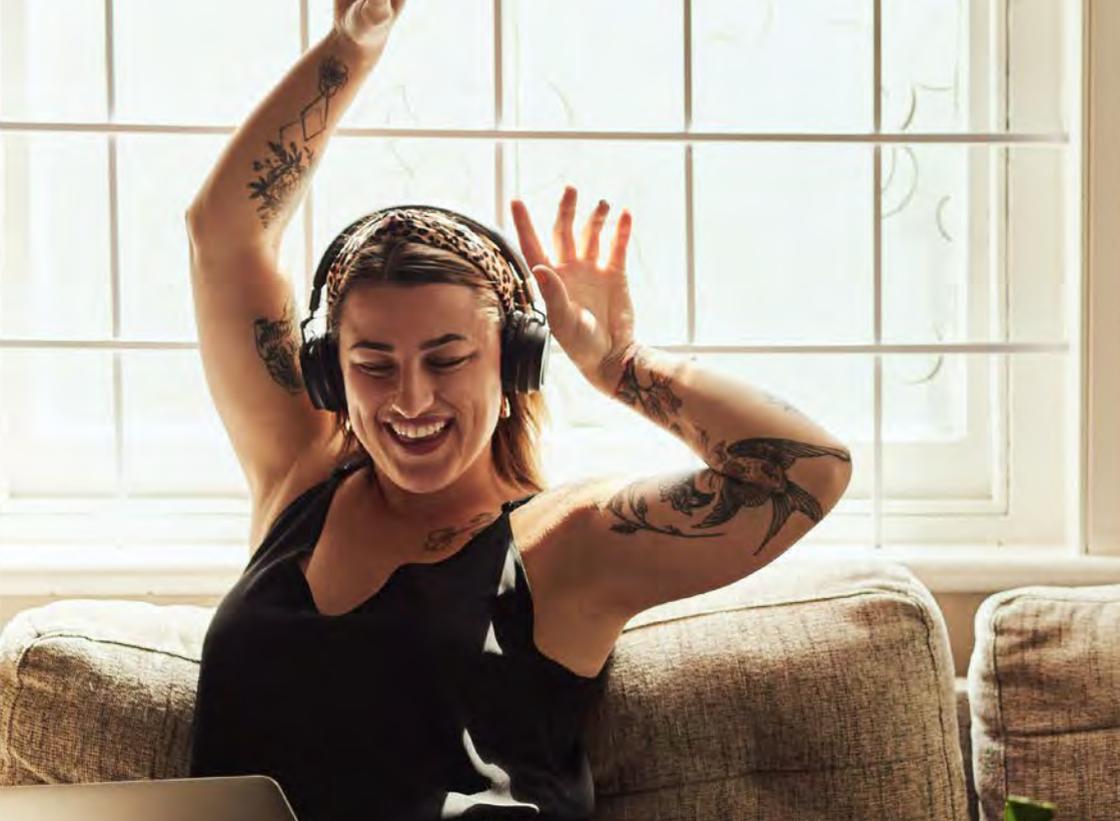
**Bon à savoir :** Selon les conventions et les secteurs d'activité, des jours de congés payés supplémentaires peuvent être accordés. Il en est de même, sous certaines conditions, pour les salariés handicapés, les accidentés du travail et les invalides de guerre.

## À quoi correspondent les congés extraordinaires ?

Dans certaines situations précises, vous pouvez vous absenter de votre travail pour motifs personnels. Ces congés extraordinaires doivent être pris au moment où survient l'événement, sauf dans le cas d'une naissance ou d'une adoption (le congé peut alors être pris dans les deux mois).



MOTIFS	JOURS DE CONGÉS EXTRAORDINAIRES
Mariage du salarié	3 jours
Déclaration de partenariat du salarié	1 jour
Déménagement (sur une période de 3 ans d'occupation auprès d'un même employeur, sauf si le déménagement a lieu pour des raisons professionnelles)	2 jours
Naissance d'un enfant	10 jours pour le père
Adoption d'un enfant de moins de 16 ans	10 jours
Mariage d'un enfant	1 jour
Décès du conjoint, du partenaire, d'un parent ou allié du 1 <sup>er</sup> degré ou de son conjoint ou partenaire (parents, beaux-parents, enfants, gendre, belle-fille)	3 jours
Décès d'un parent ou allié au 2 <sup>e</sup> degré (grands-parents, petits-enfants, sœur, frère, belle-sœur, beau-frère, beau-grand-parent) du salarié ou de son conjoint ou partenaire	1 jour
Décès d'un enfant mineur	5 jours



**My** démarches  
administratives en ligne.

**MyGuichet.lu**



Vos démarches administratives,  
tout simplement, quand vous voulez,  
où vous voulez et en toute sécurité.

 **Guichet.lu**

# IMPÔTS AU LUXEMBOURG

## Comment sont prélevés les impôts ?

Ils sont prélevés à la source sur les salaires et les pensions : vous touchez une rémunération nette, impôts entièrement ou partiellement déduits suivant votre situation. Le montant est calculé selon vos revenus, votre situation familiale (célibataire, marié, divorcé, avec ou sans enfant, etc.) et votre classe d'impôt (1, 1a ou 2). Si vous êtes marié, vous pouvez choisir, sous conditions, d'être imposé de manière individuelle ou collective avec votre conjoint.

Le prélèvement à la source est déterminé soit par la classe d'impôt, soit par le taux d'impôt prévisionnel indiqué sur la fiche de retenue d'impôt transmise par l'Administration des contributions directes (ACD).

## Suis-je obligé de remplir une déclaration fiscale ?

Le montant prélevé à la source ne prend pas toujours en compte l'ensemble de votre situation fiscale. C'est pourquoi, il faut parfois procéder à un ajustement en transmettant une déclaration de revenus à l'ACD. C'est notamment le cas si :

- Dans votre ménage, il y a un revenu imposable luxembourgeois de plus de 100.000 € ;
- Lorsque vous cumulez plusieurs revenus (deux salaires, un salaire et une pension, un salaire et une

indemnité de l'ADEM, etc.) et qu'ils dépassent 36.000 € (si vous êtes en classe 1 ou 2) ou 30.000 € (si vous êtes en classe 1a) ;

- Si vous touchez des revenus supérieurs à 600 € par an sur lesquels il n'y a pas de prélèvement à la source (revenus de capitaux, loyers au Luxembourg, etc.) ;
- Si votre revenu imposable comprend plus de 1.500 € de revenus de capitaux « indigènes » soumis à la retenue à la source.

Un fiscaliste peut vous informer et vous conseiller sur vos obligations déclaratives.

## Pourquoi peut-il être intéressant de remplir une déclaration lorsqu'elle est facultative ?

Déposer une déclaration fiscale à l'ACD peut vous permettre d'alléger vos impôts en déduisant certains frais, charges extraordinaires et dépenses spéciales : frais de garde d'enfant, emploi à domicile, cotisations et primes d'assurances, intérêts d'emprunt, etc.

### GUIDE DES IMPÔTS



Le Guide des impôts reprend les informations à connaître sur la fiscalité au Luxembourg. Il présente les obligations du contribuable, explique comment remplir les déclarations fiscales luxembourgeoises, françaises et belges, expose les différentes déductions à faire valoir dans les trois pays, etc. [www.guidedesimpots.lu](http://www.guidedesimpots.lu).

# COUPLE AU LUXEMBOURG

## Comment faire reconnaître mon union civile au Luxembourg ?

Si vous avez conclu un mariage ou un partenariat à l'étranger, vous pourrez bénéficier d'avantages fiscaux (imposition collective, hausse de certains plafonds déductibles, etc.), sociaux (congéés extraordinaires, pension de survie, congéés d'accompagnement, etc.) et d'une transmission de patrimoine facilitée, en le faisant **reconnaître** au Grand-Duché.

- **Reconnaissance de votre mariage :**  
présentez-vous avec votre conjoint au bureau de la population de votre commune de résidence avec les pièces suivantes : cartes d'identité (pour les étrangers d'un État membre de l'UE et les Luxembourgeois) ou passeports (pour les ressortissants d'un pays tiers) et acte de mariage.
- **Reconnaissance de votre partenariat :** demandez l'inscription au répertoire civil en vous adressant au Parquet Général. Les conditions requises et la liste des documents justificatifs à fournir sont précisées sur le portail de l'administration judiciaire : [www.justice.public.lu](http://www.justice.public.lu).



## Quelles démarches pour me marier au Luxembourg ?



Pour vous **marier** au Luxembourg, il faut avoir au minimum 18 ans et l'un des conjoints au moins doit résider légalement au Luxembourg.

Un dossier de mariage doit être constitué : cartes d'identité ou passeports, actes de naissance, certificat de résidence, certificat de capacité matrimoniale, etc. Adressez-vous à l'officier de l'état civil de votre commune de résidence pour connaître les délais à respecter et le détail des pièces à fournir.

## MARIAGE HOMOSEXUEL

Depuis la loi du 4 juillet 2014, le mariage homosexuel est autorisé et reconnu au Luxembourg. Il confère les mêmes droits et devoirs qu'un mariage hétérosexuel.

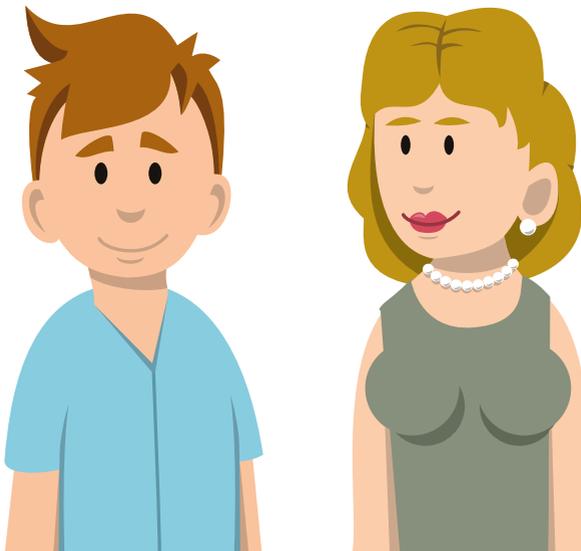


## Puis-je conclure un partenariat au Luxembourg ?

Afin de nouer un **partenariat** au Luxembourg, vous devez légalement résider ensemble au Grand-Duché, avoir la capacité juridique de contracter, ne pas être lié par un autre partenariat ou mariage et ne pas avoir de liens familiaux avec votre futur partenaire (selon les dispositions du code civil sur le mariage).

Présentez-vous avec votre partenaire à la commune de votre lieu de résidence avec vos justificatifs : cartes d'identité ou passeports, actes de naissance, attestation sur l'honneur qu'il n'existe pas d'obstacle au partenariat, certificat de non-engagement dans un partenariat, etc.

**Bon à savoir :** Afin de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux, des conditions complémentaires peuvent être demandées : existence du partenariat pendant une année entière, preuve de partage du même domicile pendant au moins un an, etc.



# CONGÉ DE MATERNITÉ AU LUXEMBOURG



## Puis-je bénéficier d'un congé de maternité ?

Vous pouvez bénéficier d'un congé de maternité si vous êtes enceinte et que vous exercez une activité professionnelle au Luxembourg comme salariée, indépendante ou apprentie. Vous devez également avoir été affiliée à la sécurité sociale pendant au moins 6 mois au cours des 12 mois qui précèdent le début du congé.

## Quelles sont les démarches pour obtenir un congé de maternité ?

Vous devez informer votre employeur en lui faisant parvenir, par courrier recommandé ou en main propre contre signature, un certificat médical indiquant que vous êtes enceinte. Vous devez également prévenir la Caisse nationale de santé (CNS) en lui envoyant un certificat médical, établi au cours des 12 dernières semaines de la grossesse, mentionnant la date présumée de votre accouchement.

## Quelle est la durée du congé de maternité ?

Au Luxembourg, le congé de maternité se compose comme suit :

- Congé prénatal : 8 semaines avant la date présumée de l'accouchement ;
- Congé postnatal : 12 semaines après l'accouchement.

Si vous accouchez prématurément, les journées du congé prénatal qui n'ont pas été prises sont ajoutées au congé postnatal. Si la naissance a lieu après la date présumée, la durée du congé prénatal est allongée, sans que cela réduise la durée du congé postnatal.

**Bon à savoir :** La Caisse nationale de santé propose un outil de calcul du congé de maternité sur son site internet : [www.cns.lu](http://www.cns.lu), rubrique Outils/Simulateurs.



## Quel sera le montant de mon indemnité ?

Vous percevrez une indemnité pécuniaire de la CNS correspondant au salaire le plus élevé touché lors des 3 derniers mois précédant le congé (si vous êtes salariée ou apprentie) ou calculée selon l'assiette cotisable appliquée au moment de votre congé (si vous êtes indépendante). L'indemnité ne peut ni dépasser la limite de 5 fois le salaire social minimum, ni être cumulée avec une indemnité pécuniaire de maladie ou un autre revenu professionnel.

## Puis-je être licenciée durant ma grossesse ?

Si vous avez remis votre certificat médical à votre employeur dans les délais impartis, vous êtes protégée contre le licenciement pendant toute la durée de votre grossesse et jusqu'à 12 semaines après l'accouchement (sauf en cas de faute grave).

## Puis-je démissionner à la fin de mon congé de maternité ?

Si vous souhaitez vous consacrer à l'éducation de votre enfant, vous pouvez démissionner sans avoir à respecter de délai de préavis. Vous bénéficiez ensuite, pendant un an, d'une priorité de réembauchage : votre employeur a l'obligation de vous reprendre en priorité et aux mêmes conditions qu'avant votre départ s'il recrute pour un poste similaire. Attention, si vous démissionnez pour changer d'employeur, il faudra respecter le délai de préavis.

## Quelles formalités après la naissance ?

Après l'accouchement, vous devez déclarer la naissance de votre enfant dans les 5 jours à l'officier de l'état civil de la commune où il est né. Les extraits de l'acte de naissance sont à transmettre aux différentes institutions : employeur, CAE, Caisse de maladie, CNS, ambassade, etc.

---

### MATERNITÉS AU LUXEMBOURG

Il existe 4 maternités au Luxembourg : la Maternité Grande Duchesse Charlotte, la Clinique Bohler des Hôpitaux Robert Schuman, le Centre Hospitalier Emile Mayrisch et le Centre Hospitalier du Nord.



# ENFANTS AU LUXEMBOURG

## Quelles allocations familiales au Luxembourg ?

Vous pouvez bénéficier des prestations familiales luxembourgeoises jusqu'à ce que votre enfant ait 18 ans. S'il poursuit des études secondaires ou professionnelles, ou s'il souffre d'un handicap, les versements peuvent être effectués jusqu'à ses 25 ans.

- **Allocations familiales** : 278,45 € par enfant par mois, majorés de 21,05 € de 6 à 11 ans, puis de 52,53 € à partir de 12 ans.
- **Allocation de rentrée scolaire** : 115 € à partir de 6 ans, puis 235 € dès 12 ans (allocation versée une fois par an en août).
- **Allocation spéciale supplémentaire** : 200 € par mois pour un enfant souffrant d'un handicap permanent d'au moins 50 % de la capacité physique ou mentale.
- **Allocation de naissance** : versée à la mère sous conditions, elle se divise en trois tranches de 580,03 € chacune : l'allocation prénatale, l'allocation de naissance et l'allocation postnatale.

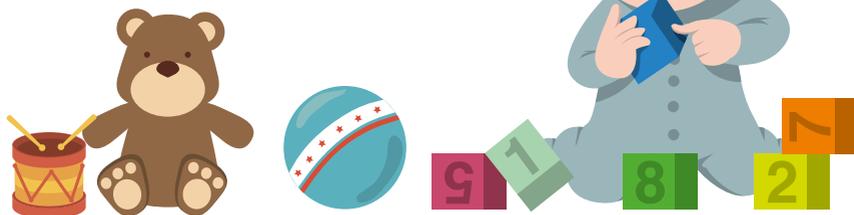
N. B. : Montants en vigueur au 01/04/2022

Pour votre demande de prestations familiales, contactez la *Caisse pour l'Avenir des Enfants (CAE)* : [www.cae.lu](http://www.cae.lu).

## Où faire garder mon enfant ?

Crèches, garderies, foyers de jour, maisons relais, assistants parentaux, garde à domicile, le choix est vaste au Luxembourg et dépend de votre budget, des horaires de garde et des places disponibles.

Attention, la demande est très forte. Renseignez-vous à l'avance auprès de votre commune de résidence sur les possibilités d'accueil à proximité.



## Qu'est-ce que le chèque-service accueil ?

Il s'agit d'une aide accordée par l'État pour les enfants jusqu'à 12 ans (voire plus s'ils fréquentent encore, après cet âge, l'enseignement fondamental).

Sous conditions, il permet de bénéficier de tarifs réduits pour l'accueil des enfants dans les **structures reconnues comme prestataires chèque-service accueil** par le *Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse* : crèches, maisons relais, foyers et assistants parentaux.

***Bon à savoir :*** Le montant de l'aide est calculé au cas par cas. Il tient notamment compte du revenu du ménage, du nombre d'enfants percevant les allocations familiales, du type de la structure d'accueil, du nombre d'heures pendant lesquelles l'enfant est accueilli, etc.

La participation financière de l'État est plafonnée à 60 heures par semaine : 6 € par heure pour un enfant admis en structure d'accueil collectif et 3,75 € par heure pour un enfant accueilli chez un assistant parental en journée (+ 0,50 € par heure la nuit, les week-ends et jours fériés). En outre, l'État participe à 5 repas par semaine (4,50 € par repas).

Pour bénéficier du chèque-service accueil, vous devez demander une carte d'adhésion personnalisée au nom de votre enfant auprès de votre commune de résidence. Un contrat d'adhésion, valable 12 mois, vous sera alors remis et il devra être renouvelé chaque année.

Renseignez-vous auprès de l'administration communale de votre lieu de résidence ou sur le site internet [www.men.public.lu/fr/enfance/](http://www.men.public.lu/fr/enfance/)

---

### ENCADREMENT GRATUIT POUR LES ENFANTS DE 1 À 4 ANS

Les enfants de 1 à 4 ans qui fréquentent une structure d'accueil collectif prestataire du chèque-service peuvent bénéficier de 20 heures d'encadrement gratuites par semaine dans le cadre du programme d'éducation plurilingue.

---

# ÉCOLE AU LUXEMBOURG

## Comment inscrire mes enfants à l'école ?



Ouverte à tous, l'école est obligatoire au Luxembourg de 4 ans à 16 ans. Vous pouvez choisir d'inscrire vos enfants dans une école publique (généralement gratuite) ou privée. Ils pourront suivre, selon les établissements, le programme officiel luxembourgeois ou un cursus étranger : école française, britannique, européenne, etc.

Adressez-vous à votre commune de résidence pour l'inscription des enfants jusqu'à 11 ans ou à la **Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants** à partir de 12 ans et plus. Renseignez-vous à l'avance, car les places, dans certains établissements, sont limitées. Informations sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : [www.men.lu](http://www.men.lu).

**Bon à savoir :** La plateforme *Meng Schoul* peut vous aider à trouver le lycée, l'établissement d'enseignement supérieur ou la formation professionnelle correspondant aux besoins de votre enfant : [www.mengschoul.lu](http://www.mengschoul.lu)



## Quelles langues sont utilisées en classe ?

L'école luxembourgeoise est multilingue. L'enseignement des langues occupe une place fondamentale dans le système éducatif et les enfants y sont initiés dès leur plus jeune âge.

Jusqu'à 6 ans, les cours sont principalement en luxembourgeois (avec une initiation au français). Les années suivantes l'instruction se fait en allemand, puis en français. Vos enfants peuvent cependant suivre un enseignement francophone, anglophone ou germanophone, dans les écoles internationales.

**Bon à savoir :** Les enfants nouveaux arrivants qui ne parlent pas la langue utilisée à l'école peuvent intégrer une classe d'accueil, d'insertion ou encore une classe d'adaptation avec soutien linguistique. Renseignez-vous auprès du **Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM)** ou de la **Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA)**.

## Quid de l'Université du Luxembourg ?

Fondée en 2003, l'Université du Luxembourg est ouverte à l'international, multilingue et centrée sur la recherche. Unique université publique du pays, elle accueille de nombreux étudiants étrangers et dispense ses formations en plusieurs langues (anglais, français et allemand). Elle se compose de trois facultés :

- Des Sciences, de la Technologies et de la Médecine ;
- De Droit, d'Économie et de Finance ;
- Des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales.

---

### AIDES FINANCIÈRES POUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les étudiants inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur reconnu officiellement peuvent, sous conditions, bénéficier d'aides financières pour leurs études (bourses et prêts) octroyées par l'État luxembourgeois. Plus d'informations auprès du MengStudien :

[www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)





LUXEXPO

ALPHONSE WECKER

NATIONALBIBLIOTHÉIK  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

UNIVERSITÉIT

COQUE

EUROPAPARLAMENT  
PARLEMENT EUROPÉEN

PHILHARMONIE / MUDAM

ROUT BRÉCK - PAFENDALL  
PFAFFENTHAL - KIRCHBERG

THEATER

FAÏENCERIE

STÄREPLAZ / ÉTOILE

HAMILIUS

PLACE DE METZ

PARÄISSER PLAZ  
PLACE DE PARIS

GARE CENTRALE

LESCHTE STEIWER  
DERNIER SOL

LYCÉE  
BOUNEWEG

Haalt Är Aen an Oueren op!

Ouvrez grand les yeux et les oreilles!

Halten Sie Ihre Augen und Ohren offen!

Keep your eyes and ears open!

# 2 NOUVELLES STATIONS



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics



# MOBILITÉ AU LUXEMBOURG

## Quels sont les moyens de transport ?



Le réseau de transports est bien développé au Luxembourg : autobus locaux et régionaux, tramway dans la capitale, taxis, vélos en libre-service dans plusieurs villes. Une large offre ferroviaire est proposée sur le territoire et vers les pays de la Grande Région. Enfin, l'aéroport international du Findel dessert les grandes villes européennes.

**Bon à savoir :** Planifiez vos déplacements et combinez les différents modes de transports en temps réel sur [www.mobiliteit.lu](http://www.mobiliteit.lu). Trouvez les places de parking disponibles dans la capitale en temps réel sur [parking.vdl.lu](http://parking.vdl.lu). Soyez astucieux et utilisez les P+R (Park & Ride). Toutes les infrastructures et tous les services autour du vélo à Luxembourg-Ville sur [velo.vdl.lu](http://velo.vdl.lu).

## LES TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS AU LUXEMBOURG

Depuis mars 2020, le Luxembourg est le premier pays du monde à offrir des transports publics gratuits pour tous et sur l'ensemble du territoire : train, bus et tram. Seuls les billets et abonnements de train en première classe restent payants, ainsi que les transports transfrontaliers (pour la partie des trajets effectuée à l'étranger).



## Puis-je circuler avec mon véhicule au Luxembourg ?

Vous devez le faire immatriculer au Luxembourg dans les 6 mois qui suivent votre arrivée (c'est la date de déclaration d'arrivée auprès de la commune qui est prise en compte). Pour cela, vous devez :

- Demander un numéro d'**immatriculation** : soit via [myguichet.lu](http://myguichet.lu), soit en envoyant le formulaire « Demande d'attribution d'un numéro d'immatriculation » à l'adresse [nplaques@snca.lu](mailto:nplaques@snca.lu) ;
- Payer le **timbre fiscal** « Droit de chancellerie » d'un montant de 50 € auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ([pfi.public.lu](http://pfi.public.lu)) ou directement auprès de la SNCA moyennant un supplément de 3 € pour les frais de gestion ;

- **Dédouaner** votre véhicule pour obtenir la vignette 705 (s'adresser à l'Administration des Douanes et Accises : [www.douanes.lu](http://www.douanes.lu)) ;
- Souscrire une **assurance** auprès d'une compagnie luxembourgeoise, afin d'obtenir une attestation d'assurance ;
- Présenter un certificat de contrôle technique en cours de validité pour les véhicules soumis au contrôle technique périodique ;
- Compléter le formulaire de « Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation ».

Les documents, accompagnés des pièces justificatives (preuve de propriété du véhicule, derniers documents d'immatriculation, etc.) doivent être envoyés à la **Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA)**. Plus d'informations sur [www.snca.lu](http://www.snca.lu).

Afin d'être autorisé à circuler au Luxembourg, vous payerez une **taxe annuelle** déterminée en fonction de la cylindrée de votre véhicule ou de ses émissions de CO<sub>2</sub>. Un simulateur de taxe automobile est disponible sur le site internet de l'**Automobile Club Luxembourg (ACL)**.

**Bon à savoir :** Plusieurs communes luxembourgeoises proposent une **vignette de stationnement** résidentiel, permettant de se garer gratuitement (hors coût annuel de la vignette) et pour une durée illimitée dans les zones à stationnement réglementé de votre quartier. Contactez votre commune pour plus d'informations.

## Comment faire reconnaître mon permis de conduire ?

Votre permis de conduire est automatiquement reconnu si vous l'avez obtenu dans un pays de l'**Espace Économique Européen (EEE)**. Cependant, le faire enregistrer au Grand-Duché, facilitera vos démarches en cas de vol ou de perte.

Un permis obtenu en dehors de l'EEE, doit être **retranscrit** auprès de la SNCA en permis de conduire luxembourgeois dans un délai d'un an à compter de votre arrivée. Passé ce délai, le permis n'est plus valable au Luxembourg et un examen de contrôle sera requis pour la transcription.

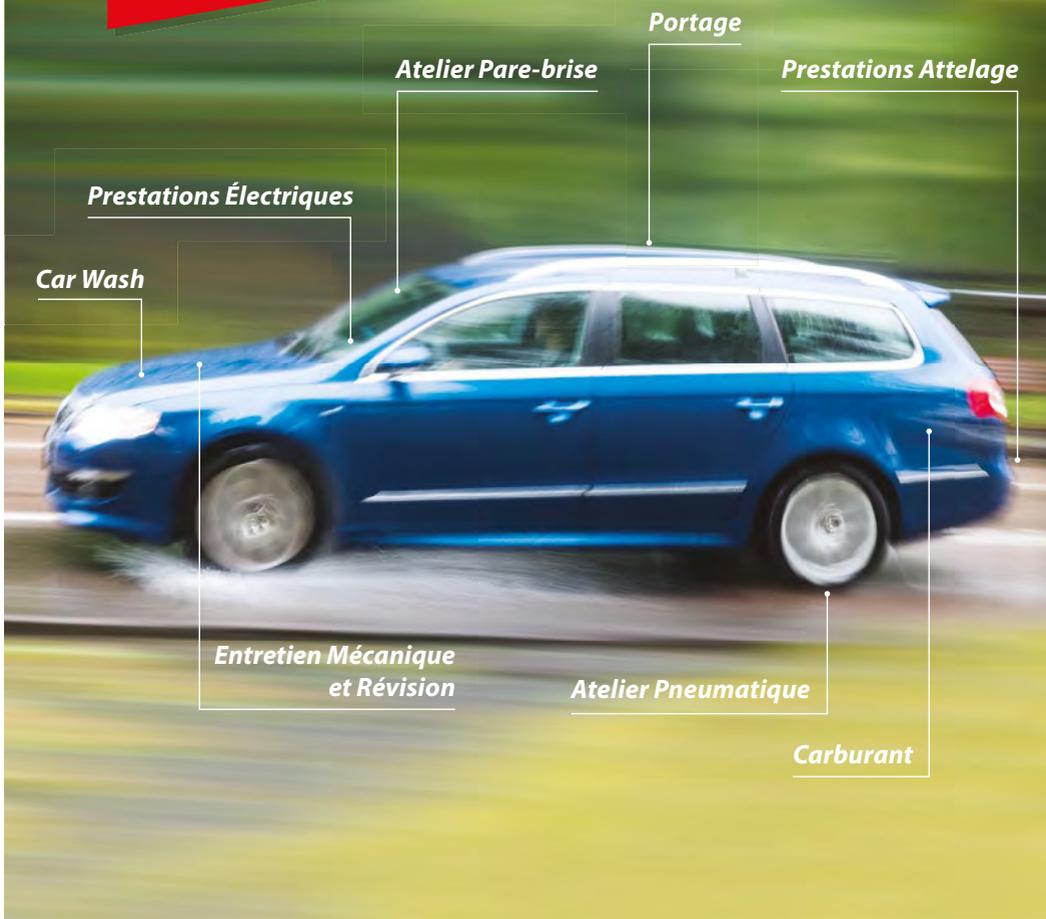
---

### PNESUS HIVER AU LUXEMBOURG

Ils sont obligatoires en cas de conditions hivernales (neige, verglas, givre), et ce, quel que soit le pays d'immatriculation.



# Un service complet pour l'équipement et l'entretien de votre auto



T. 488 766-1  
[www.autocentergoedert.lu](http://www.autocentergoedert.lu)

 **autocenter  
goedert**  
love your car

# RETRAITE AU LUXEMBOURG

## Quel est l'âge de la retraite au Luxembourg ?

L'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans au Luxembourg. Toutefois, il est possible de partir en pension de vieillesse anticipée, sous certaines conditions, à 57 ans ou à 60 ans.

## Comment puis-je bénéficier d'une pension au Luxembourg ?

Pour avoir droit à une pension de vieillesse à 65 ans au Luxembourg, il faut justifier d'un « stage » (c'est-à-dire de périodes d'assurance obligatoire, continuée, facultative, d'achat rétroactif ou de périodes complémentaires) de 120 mois, dont au moins 12 au Luxembourg. Vous devez ainsi avoir travaillé au minimum un an au Grand-Duché et avoir cumulé une carrière d'au moins dix ans en Europe ou dans un pays avec lequel un accord bilatéral de sécurité sociale a été conclu.

**Bon à savoir :** Lorsque la condition de stage n'est pas remplie (carrière de moins de 10 ans), vous pouvez demander à la caisse de pension luxembourgeoise, le remboursement des cotisations versées (sauf si vous avez travaillé moins d'un an au Luxembourg).

## Comment faire ma demande de pension ?

Pour bénéficier d'une pension de vieillesse au Luxembourg, vous devez remplir un formulaire de demande et l'envoyer à la **Caisse nationale d'assurance pension (CNAP)** plusieurs mois avant la date d'ouverture de vos droits. Si vous avez travaillé dans plusieurs pays, la demande est à adresser à l'organisme compétent de votre pays de résidence. Ce dernier se chargera de faire le lien entre les différents pays dans lesquels vous avez travaillé.

## Quel est le montant de la pension de vieillesse au Luxembourg ?

L'indemnité de pension dépend de la durée d'assurance (les majorations forfaitaires) et des revenus perçus au cours de la carrière (les majorations proportionnelles). Le montant est ajusté ensuite en fonction du coût de la vie et du facteur de revalorisation en vigueur. Au Luxembourg, pour 40 années de stage, la pension mensuelle minimale s'élève à 2.035,19 € au 1<sup>er</sup> avril 2022.

### CARRIÈRE MIXTE

Si vous avez travaillé dans plusieurs pays lors de votre carrière, toutes les périodes de cotisation réalisées dans un pays membre de l'Union européenne (mais aussi en Suisse, en Islande, en Norvège, au Liechtenstein ou dans un pays ayant établi une convention bilatérale de sécurité sociale avec le Grand-Duché) sont prises en compte pour l'ouverture de vos droits et le calcul de votre pension. Le paiement de la pension se fait au prorata des années travaillées dans chaque pays et selon leur propre législation (âge de la retraite et durée de cotisation).

---



# OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE AU LUXEMBOURG

## Pourquoi ouvrir un compte au Luxembourg ?

C'est l'une des premières étapes incontournables dès votre installation au Grand-Duché. Ouvrir un compte bancaire dans une banque luxembourgeoise vous permettra de percevoir votre salaire, de payer votre loyer ou simplement d'effectuer vos achats.

Comme il existe de nombreuses banques au Luxembourg, avec des réseaux d'agences plus ou moins étendus, il vous appartient de choisir celle qui vous correspond le mieux.

**Bon à savoir :** Vous pouvez vous rendre en agence pour ouvrir votre compte et rencontrer votre conseiller, mais il est aussi possible d'ouvrir un compte en ligne, grâce à votre smartphone ou votre ordinateur ; et ce, avant même d'arriver au Luxembourg !

## Quels sont les documents nécessaires ?

- › Une pièce d'identité
- › Votre contrat de travail ou une fiche de salaire récente
- › Un justificatif de domicile
- › Votre numéro fiscal

**Bon à savoir :** Au Luxembourg le numéro d'identification fiscal (NIF) est composé de 13 chiffres et figure sur la carte d'identification de la Sécurité sociale. Plus d'infos sur les NIF de chaque pays sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html)

## Un compte bancaire pour votre installation ?

À votre arrivée au Luxembourg, pour entamer vos premières démarches (eau, électricité, location d'un bien immobilier), les prestataires vous demanderont généralement d'avoir un compte courant au Luxembourg.

Par ailleurs, il est possible d'accéder à la location immobilière en bénéficiant de la garantie locative. Si la banque de votre choix offre cette solution, elle se porte garante auprès de votre futur propriétaire, et vous n'avez pas à lui avancer les fonds pour la caution. Ainsi votre trésorerie reste disponible pour vos premiers achats sur place.

## Un compte bancaire pour garder le lien avec votre pays d'origine ?

Un compte bancaire au Luxembourg vous ouvrira les portes d'un monde de produits et services très variés avec notamment des virements électroniques SEPA qui vous permettront de faire un nombre illimité de virements en euros en ligne, et au besoin des virements instantanés vers la majorité des pays en Europe. Souvent, les comptes courants peuvent être disponibles en plusieurs devises.



## Carte de débit ou carte de crédit ? À vous de choisir...

Entre carte de crédit ou carte de débit, débit différé ou débit immédiat, choisissez celle qui correspond le mieux à votre mode de vie et de consommation. Les cartes Mastercard, en plus de vous offrir un moyen de paiement largement accepté dans le monde entier, sont assorties d'assurances et d'assistance qui en font des alliés de qualité, au Luxembourg comme à l'étranger !

La plupart des banques au Luxembourg proposent des solutions de paiement par smartphone. Plus besoin de sortir votre portefeuille ! C'est simple, rapide et tout aussi sécurisé que vos cartes bancaires.

**Bon à savoir :** Suivez en temps réel vos dépenses et gérez vos moyens de paiement et vos comptes bancaires directement depuis les plateformes digitales de web & mobile banking.

## Et pour votre futur ?

Votre compte luxembourgeois vous permettra en plus de préparer votre avenir à court ou long terme grâce à des solutions de placement ou de crédit. Par ailleurs, certains produits bancaires vous donneront accès à des déductions fiscales, incontournables pour réduire le montant de vos impôts annuels. Vous aurez toutes les cartes en main pour vous construire votre avenir !

### BGL BNP PARIBAS VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE INSTALLATION AU LUXEMBOURG



Un accueil et une expertise dédiés aux nouveaux arrivants au Luxembourg ont été mis en place à l'agence Royal à Luxembourg-Ville. Nos conseillers pourront vous accueillir et vous guider dans de nombreuses langues !

Découvrez vite tous vos avantages à ouvrir un compte BGL BNP Paribas en agence ou en ligne sur [bgl.lu/fr/nouveaux-arrivants](https://bgl.lu/fr/nouveaux-arrivants)

# NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE



## Quelles sont les conditions pour demander la nationalité par naturalisation ?

Pour faire une demande de naturalisation à l'officier de l'état civil de votre commune de résidence vous devez remplir les critères suivants :

- Être majeur et résider légalement au Grand-Duché depuis au moins 5 ans et depuis 1 an de façon ininterrompue au moment du dépôt de votre demande ;
- Connaître la langue luxembourgeoise : avoir obtenu un certificat de réussite à l'examen d'évaluation de niveau B1 pour la compréhension orale et A2 pour l'expression orale ;
- Avoir participé au cours « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » ou avoir réussi l'examen portant sur ce cours ;
- Ne pas avoir fait de fausses affirmations, dissimuler des faits importants ou agir par fraude dans le cadre de la procédure de naturalisation ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine criminelle ou à un emprisonnement ferme de 12 mois ou plus, ou à un emprisonnement avec sursis de 24 mois ou plus.

Si vous répondez aux critères et rassemblez les pièces requises (copie du passeport, de l'acte de naissance, extrait de casier judiciaire, etc.), votre demande sera transmise au **Ministère de la Justice** qui a 8 mois pour vous répondre.

---

### DOUBLE NATIONALITÉ

Depuis 2009, il est possible d'acquérir la double nationalité, c'est-à-dire la nationalité luxembourgeoise tout en conservant votre nationalité d'origine, à condition que votre pays d'origine applique également ce principe.

---

## Existe-t-il d'autres moyens pour obtenir la nationalité luxembourgeoise ?

La nationalité luxembourgeoise peut également s'acquérir, sous conditions, par **recouvrement** : pour les personnes ayant perdu leur nationalité. Ou par **option**, dans 10 situations précises : mariage avec un Luxembourgeois, parent d'un mineur luxembourgeois, résidant depuis plus de 20 ans dans le pays, installé avant 18 ans, etc.

**Bon à savoir** : L'obtention de la nationalité luxembourgeoise est **automatique** par filiation, par adoption, par la naissance au Luxembourg (si l'un des deux parents est né au Luxembourg) ou en raison de la possession d'état (c'est-à-dire lorsqu'une personne **se croit en toute bonne foi luxembourgeoise** et agit comme telle, alors qu'elle ne l'est pas).

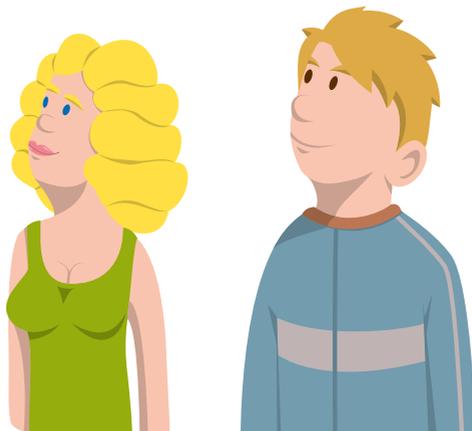
**Plus d'informations** sur [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) rubrique Citoyenneté - Nationalité luxembourgeoise – Possession automatique de la nationalité luxembourgeoise.

## Pourquoi obtenir la nationalité luxembourgeoise ?

En devenant citoyen à part entière du Grand-Duché, vous pouvez participer aux élections législatives, accéder à certains métiers de la fonction publique ou encore voyager librement (sans visa) dans 189 pays !



Pour plus d'informations, contactez le service de l'indigénat dédié aux demandes concernant la nationalité luxembourgeoise. L'infoline est disponible 8002 1000 ou depuis l'étranger au +352 247-88588.



# ACTIVITÉS CULTURELLES AU LUXEMBOURG

## Quels sont les lieux culturels à ne pas manquer dans la capitale ?

Le Luxembourg est un pays multiculturel à la fois moderne et traditionnel qui regorge de lieux à découvrir. Voici une petite sélection des incontournables à visiter dans la capitale.

- › Le Palais grand-ducal
- › Le Lëtzebuerg City Museum
- › Le chemin de la Corniche
- › Les casemates
- › L'Ascenseur panoramique du Pfaffenthal
- › L'Abbaye de Neumünster
- › La Philharmonie
- › Le MUDAM

## Et dans le reste du Grand-Duché ?

En vous éloignant de Luxembourg-Ville, vous pouvez partir à la découverte de la Vallée des Sept Châteaux dans la région du Guttländ, pratiquer des activités nautiques sur le lac de Haute-Sûre ou encore visiter la cité médiévale de Vianden.

Les amateurs de randonnées ne doivent pas manquer la région du Mullerthal, appelée « Petite Suisse luxembourgeoise », avec ses multiples sentiers et ses formations rocheuses étonnantes. De belles balades vous attendent également dans les paysages naturels des Ardennes luxembourgeoises (Éislek) au nord du pays ou sur les bords de la Moselle, plus au sud.

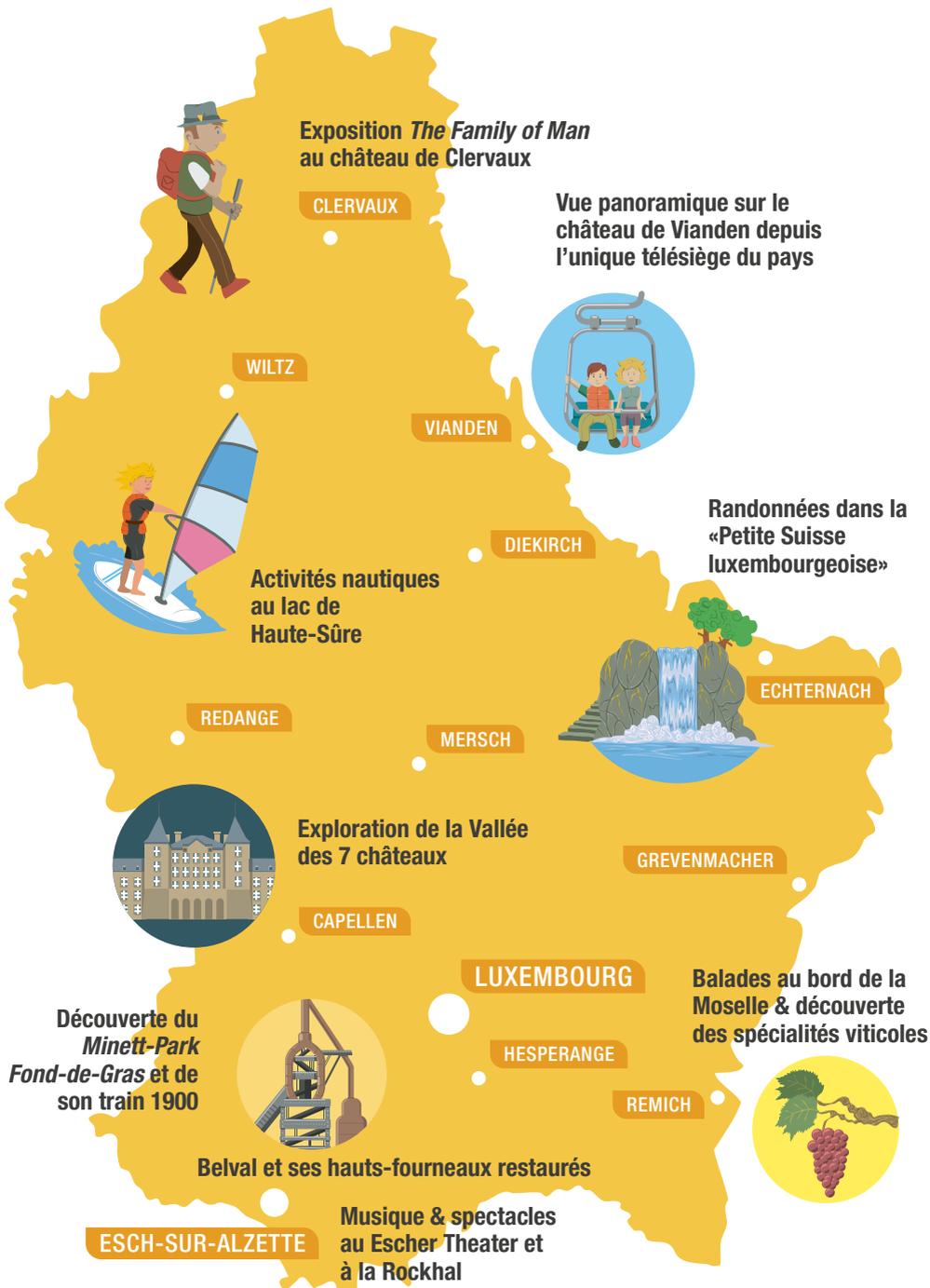
Le Luxembourg possède aussi un riche patrimoine industriel, notamment dans la région des Terres Rouges au sud du pays. Vous pouvez vivre une expérience à travers le temps au Minett Park avec le train 1900 et la visite de l'ancienne mine ou encore profiter d'un concert dans le quartier dynamique de Belval, qui mêle vestiges sidérurgiques réhabilités, commerces, habitations et lieux de culture.

---

### PATRIMOINE DE L'UNESCO

Plusieurs sites et traditions luxembourgeoises sont inscrit(e)s au patrimoine de l'UNESCO : les vieux quartiers et les fortifications de la Ville de Luxembourg (Patrimoine mondial), l'exposition de photographies *The Family Of Man* à Clervaux (Mémoire du monde), le projet *Minett Unesco Biosphere* (L'homme et la biosphère), la Procession dansante d'Echternach et l'art musical des sonneurs de trompes, *Haupeschbléiser* (Patrimoine culturel immatériel) et enfin le Natur- & Geopark Mëllerdall (Geoparc mondial).

---



## LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS AU LUXEMBOURG

Chaque année, le STATEC (l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg) publie la liste des principaux employeurs du pays. Elle couvre les activités de l'industrie, de la construction, du commerce et de la plupart des activités de services.



Données issues du STATEC au 1er janvier 2021.

ENTREPRISES	ACTIVITÉS	NOMBRE DE SALARIÉS
<b>1</b> Groupe Post Luxembourg	Télécommunications filaires	4 620
<b>2</b> Groupe CFL	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	4 580
<b>3</b> Groupe Cactus	Commerce de détail en magasin non spécialisé	4 460
<b>4</b> Groupe Dussmann Luxembourg	Activités de nettoyage	4 390
<b>5</b> BGL BNP Paribas	Intermédiation monétaire	4 050
<b>6</b> Groupe ArcelorMittal	Sidérurgie	3 660
<b>7</b> Goodyear Dunlop Tires Operations SA	Fabrication de produits en caoutchouc	3 570
<b>8</b> Amazon.com	Activités des sièges sociaux	3 280
<b>9</b> Groupe PricewaterhouseCoopers	Activités comptables	2 980
<b>10</b> Luxair SA	Transports aériens de passagers	2 840
<b>11</b> Centre Hospitalier de Luxembourg	Activités hospitalières	2 600
<b>12</b> Fondation Hôpitaux Robert Schuman	Activités hospitalières	2 310

## NOUVEAUX ARRIVANTS AU LUXEMBOURG

### Envie de poser vos questions à des expatriés du Luxembourg ?

Vous pouvez échanger avec une importante communauté de frontaliers et de nouveaux résidents sur le site les frontaliers & résidents.



**Les Frontaliers**  
& résidents

Logement, emploi, santé, famille, transports, etc. Partagez votre expérience et posez toutes vos questions sur le forum : [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu) ou [www.residents.lu](http://www.residents.lu).

### Quels sont les outils indispensables disponibles sur le site ?

- **La calculatrice fiscale** : estimez le salaire net que vous propose votre futur employeur en partant du brut et déterminez le montant des impôts qui sera déduit si vous obtenez une augmentation.
- **La calculatrice des allocations familiales** : calculez le montant des allocations familiales que vous pouvez toucher selon le nombre d'enfants à votre charge et leur âge.
- **Le salairescope** : découvrez les salaires moyens pratiqués au Luxembourg en fonction du métier et du nombre d'années d'expérience. Il est complété par les utilisateurs eux-mêmes.



**Bon à savoir** : Le site est aussi disponible en allemand pour les germanophones : [www.diegrenzzaenger.lu](http://www.diegrenzzaenger.lu)

# ADRESSES UTILES

## ARRIVER AU LUXEMBOURG

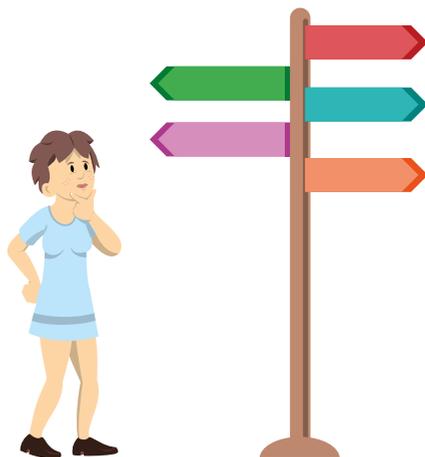
- » Association de Soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) : [www.asti.lu](http://www.asti.lu)
- » Bierger-center de Luxembourg-Ville : [www.vdl.lu/fr/la-ville/les-services-a-votre-ecoute/bierger-center](http://www.vdl.lu/fr/la-ville/les-services-a-votre-ecoute/bierger-center)
- » Comité de liaison des associations des Étrangers (CLAE) : [www.clae.lu](http://www.clae.lu)
- » Guide administratif de l'État luxembourgeois : [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)
- » Ministère des Affaires Étrangères et Européennes : [www.mae.lu](http://www.mae.lu)
- » Office National de l'Accueil (ONA) : [www.ona.gouvernement.lu](http://www.ona.gouvernement.lu)
- » Site des frontaliers et résidents du Luxembourg : [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu)

## HABITER AU LUXEMBOURG

- » Guichet unique des aides au logement : [www.logement.public.lu](http://www.logement.public.lu)

## SANTÉ AU LUXEMBOURG

- » Caisse nationale de santé (CNS) : [www.cns.lu](http://www.cns.lu)
- » Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) : [www.ccss.lu](http://www.ccss.lu)
- » Ministère de la Santé : [www.sante.lu](http://www.sante.lu)
- » Pharmacies au Luxembourg : [www.pharmacie.lu](http://www.pharmacie.lu)



## TRAVAIL AU LUXEMBOURG

- » Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) : [www.adem.lu](http://www.adem.lu)
- » Chambre de Commerce Luxembourg : [www.cc.lu](http://www.cc.lu)
- » Chambre des Métiers : [www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)
- » Chambre des Salariés Luxembourg : [www.csl.lu](http://www.csl.lu)
- » House Of Entrepreneurship : [www.houseofentrepreneurship.lu](http://www.houseofentrepreneurship.lu)
- » Portail Life Long Learning : [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

## IMPÔTS AU LUXEMBOURG

- » Administration des contributions directes : [www.impotsdirects.public.lu](http://www.impotsdirects.public.lu)
- » Guide des Impôts : [www.guidedesimpots.lu](http://www.guidedesimpots.lu)

## COUPLE AU LUXEMBOURG

- » Portail de l'administration judiciaire : [www.justice.public.lu](http://www.justice.public.lu)

## ENFANTS AU LUXEMBOURG

- » Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) : [www.cae.lu](http://www.cae.lu)
- » Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : [www.men.lu](http://www.men.lu)

## ÉCOLE AU LUXEMBOURG

- » MengStudien : [www.mengstudien.lu](http://www.mengstudien.lu)
- » Portail web éducatif : [www.education.lu](http://www.education.lu)
- » Plateforme Meng Schoul : [www.mengschoul.lu](http://www.mengschoul.lu)
- » Université du Luxembourg : [www.uni.lu](http://www.uni.lu)

## JOURS FÉRIÉS ET CONGÉS AU LUXEMBOURG

- » Inspection du travail et des mines (ITM) : [www.itm.lu](http://www.itm.lu)

## RETRAITE AU LUXEMBOURG

- » Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) : [www.cnap.lu](http://www.cnap.lu)

## MOBILITÉ AU LUXEMBOURG

- » Automobile Club Luxembourg : [www.acl.lu](http://www.acl.lu)
- » Centrale de mobilité (Mobilitéitzentral) : [www.mobiliteit.lu](http://www.mobiliteit.lu)
- » Portail des douanes et accises : [www.douanes.lu](http://www.douanes.lu)
- » Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) : [www.snca.lu](http://www.snca.lu)
- » Vélo au Luxembourg : [velo.vdl.lu](http://velo.vdl.lu)
- » Tram : [www.luxtram.lu](http://www.luxtram.lu)

## NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE

- » Ministère de la Justice : [www.mj.gouvernement.lu](http://www.mj.gouvernement.lu)

## ACTIVITÉS CULTURELLES AU LUXEMBOURG

- » Luxembourg for Tourism : [www.visitluxembourg.com](http://www.visitluxembourg.com)

Bien démarrer une nouvelle vie,  
c'est d'abord bien se protéger.



Découvrez notre gamme complète  
d'assurances qui faciliteront votre  
quotidien. Rendez-vous sur [Foyer.lu](https://www.foyer.lu)  
ou chez l'un de nos agents.



Einfach für  
Ihnen

[Foyer.lu](https://www.foyer.lu)

*Premiers mots en  
luxembourgeois*

*Bonjour* : *Gudde Moien* (toute la journée),  
*Gudde Mëtteg* (entre 12h et 14h), *Gudden Owend* (le soir)

*Au revoir* : *Äddi / Awuer / Awar*

*Oui* : *Jo*

*Non* : *Nee*

*Merci beaucoup* : *Villmools Merci*

*S'il vous plaît* : *Wann ech gelift*

*De rien* : *Gär geschitt*

*À tout de suite* : *Bis gläich*

*Bon week-end* : *E schéine Weekend*

*Bon Appétit* : *Gudden Appetit*

*Je m'appelle (...)* : *Ech heeschen (...)*

*Je cherche (...)* : *Ech sichen (...)*

*Je suis désolé(e)* : *Et deet mir leed*

*Excusez-moi* : *Entschëllegt*

*Je ne sais pas* : *Ech weess et net*

*Pas de souci* : *Kee Problem*

*Un instant s'il vous plaît* : *Een Ament,  
wann ech gelift*

*Je parle français* : *Ech schwätze Franséisch*

*Excusez-moi, mais je ne comprends pas bien* : *Entschëllegt,  
mee ech verstinn net gutt*

*Je voudrais savoir combien ça coûte* : *Ech géif gär wëssen,  
wat dat kascht*

*L'aéroport* : *de Fluchhafen*

*La banque* : *d'Bank*

*Le bureau* : *de Büro*

*La crèche* : *d'Crèche*

*L'école* : *d'Schoul*

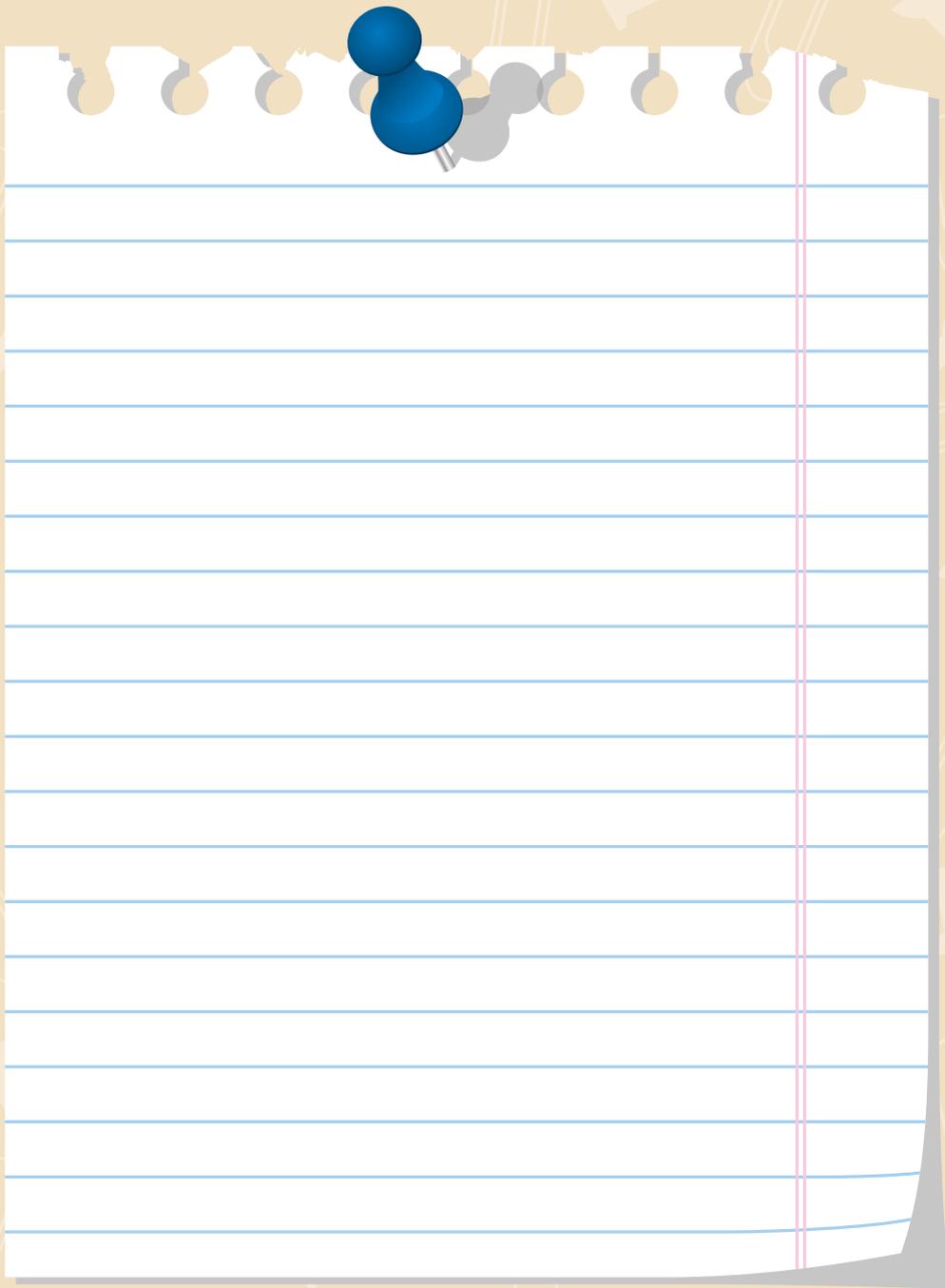
*La gare* : *d'Gare*

*L'hôpital* : *d'Spidol*

*La mairie* : *d'Gemeng / d'Stadhaus*

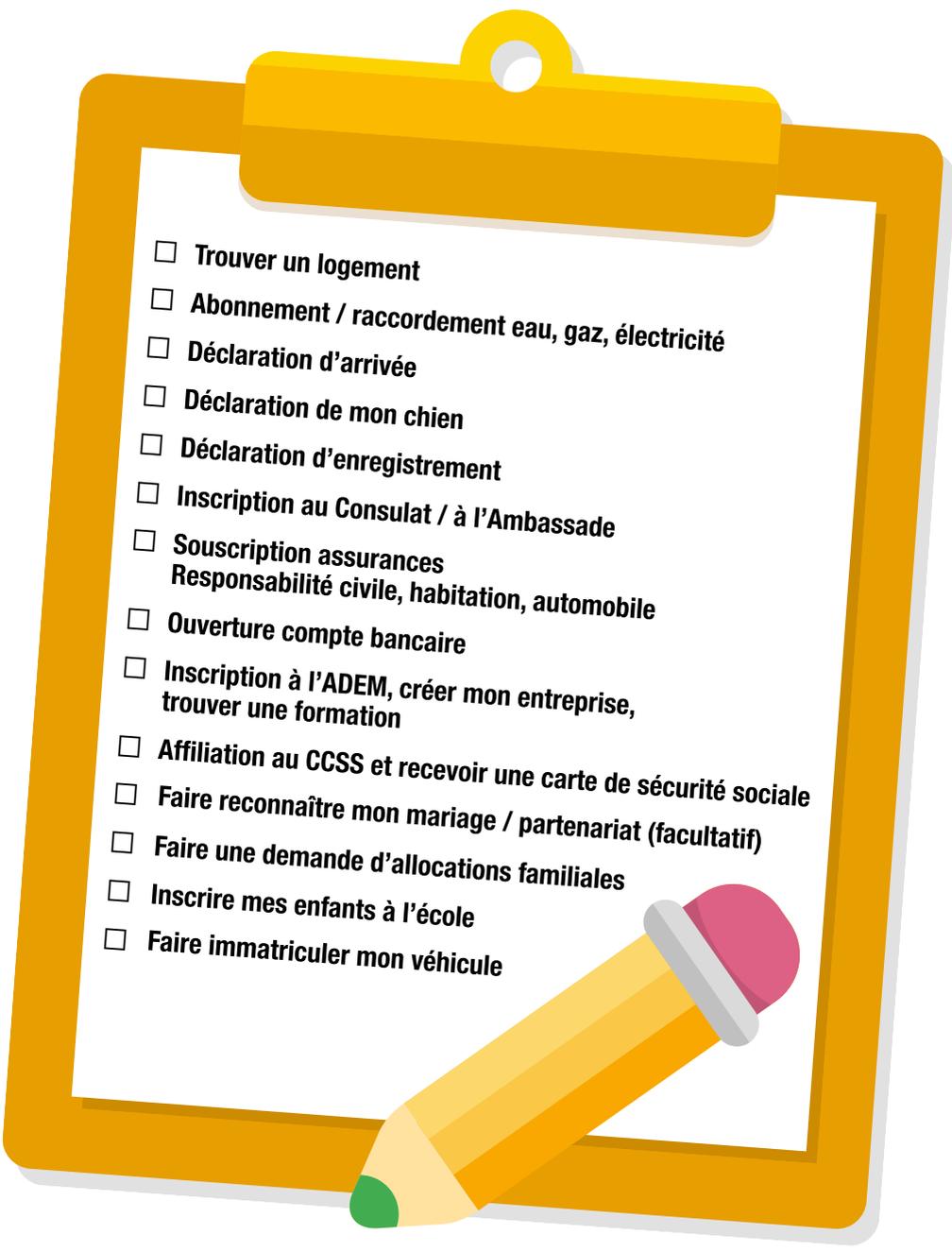
*La pharmacie* : *d'Apdik*

*La Poste* : *d'Post*



# CHECK-LIST : PREMIÈRES DÉMARCHES



- 
- Trouver un logement
  - Abonnement / raccordement eau, gaz, électricité
  - Déclaration d'arrivée
  - Déclaration de mon chien
  - Déclaration d'enregistrement
  - Inscription au Consulat / à l'Ambassade
  - Souscription assurances  
Responsabilité civile, habitation, automobile
  - Ouverture compte bancaire
  - Inscription à l'ADEM, créer mon entreprise,  
trouver une formation
  - Affiliation au CCSS et recevoir une carte de sécurité sociale
  - Faire reconnaître mon mariage / partenariat (facultatif)
  - Faire une demande d'allocations familiales
  - Inscrire mes enfants à l'école
  - Faire immatriculer mon véhicule

**lalux**<sup>+</sup>  
ASSURANCES

DON'T WORRY  
*be happy*

[www.lalux.lu](http://www.lalux.lu)